

Création de la pharmacie

L'enquête de la Commission intermédiaire (Archives Départementales) série C n°193 ayant trait à la paroisse Notre-Dame d'Ingrandes nous renseigne sur l'équipement médical existant en 1789.

« Il n'y a dans la paroisse que deux sages-femmes qui ont fait leurs cours, accidents peu fréquents. Il y a trois chirurgiens passables, on ignore s'ils ont été reçus, fort l'un, dont la réception est connue, et un médecin dont la capacité est reconnue. »

La présence d'un docteur en médecine dans un bourg comme Ingrandes est remarquable, il faut aller, sauf à Angers, soit à Craon, soit à Beaupréau pour trouver un tel praticien. Quant à la distribution des remèdes, une source d'archives autre que l'enquête sus-relatée précise que l'un des chirurgiens était également apothicaire.

Il faut attendre l'année 1836 pour voir s'installer à Ingrandes une véritable pharmacie. Son créateur est Aristide Bouron, originaire vraisemblablement de Chateaubriant où il naquit vers 1797. Pour quelle raison vint-il s'installer à Ingrandes ? Peut-être le désir de créer une pharmacie dans ce bourg qui en était dépourvu et constituait un créneau. Au moins quatre médecins et officiers de santé y exerçaient leur art. A moins que ce ne soit son mariage avec Marie-Louise Lemée, originaire de Saint-Georges sur Loire et dont la famille, par suite de plusieurs mariages avec des Ingrandais ou ingrandaises avait de solides attaches dans le pays (Je suis moi-même un descendant direct des Lemée).

Le quatre février 1836 Aristide Bouron obtenait l'autorisation provisoire d'ouvrir une pharmacie car il n'avait pas encore décroché son diplôme de pharmacien, ce qui aura lieu l'année suivante. Le ravitaillement en médicaments ayant lieu à Angers, notre pharmacien faisait l'aller et retour à cheval.

Le 3 octobre 1837 Aristide Bouron, pharmacien nouvellement installé se plaint à Simon Moreau, maire et lui-même médecin, que les médecins et officiers de santé (Caze, ancien maire, Martin et Renou) continuent à vendre des remèdes.

La pharmacie s'installe dans un immeuble appartenant à sa femme, situé Grande rue, au bas de, la place de l'Eglise porté à l'ancien cadastre sous le n°797 section C et au nouveau plan sous le n°804 même section, dont l'emplacement constitue le joignant Ouest de l'actuel Café du Centre. Immeuble alors typiquement du dix-huitième siècle (disparu dans les bombardements de 1944) construit vers 1760 et dépendant primitivement du Domaine Royal comme hébergeant le nouveau bureau des Douanes. Pour lors il était à usage de boulangerie, les Lemée et Delaunay (branche ingrandaise alliée) étant depuis longtemps boulangers de père en fils.

Les permis de construire n'existaient pas à l'époque et pourtant le propriétaire dudit immeuble adressait au Préfet de Maine et Loire le 4 mars 1841 une supplique de laquelle il

résultait « que l'ouverture de, la boutique (ex-boulangerie) n'ayant qu'une largeur de deux mètres trente trois centimètres, c'était tout à fait incommode pour l'exercice de la profession de pharmacien qui nécessitait une largeur totale de trois mètres ». Le 12 août 1841 le Préfet considérant que le changement projeté ne peut consolider la maison en question, prenait tout de même un arrêté dont l'article premier stipulait que le linteau et les jambages du nouveau cadre seraient en bois et que les déchirures de la maçonnerie seraient remplies avec les éclats de pierre noyés dans du mortier: quant à l'article deux il prévoyait une amende de trois cents francs en cas de non respect des prescriptions préfectorales.

1849: Ingrandes n'échappe pas à l'épidémie de choléra. La chronique paroissiale révèle « que le choléra sévit avec intensité de la dernière semaine de mai jusqu'à la fin de juin (en réalité le Maire signale quelques décès se produisant jusqu'à la moitié du mois d'octobre); que la population ingrandaise d'environ 1400 habitants se trouvait augmentée d'environ 200 étrangers occupés aux travaux de la ligne du chemin de fer. Sur cette population d'environ 1600 âmes il y eut 98 sépultures dont 35 d'enfants au-dessous de 10 ans, la moyenne des sépultures des années précédentes étant de 32. »

Le 25 mai 1849 le Maire signale au Préfet « que jusque là le choléra n'avait attaqué que des enfants mais hier il a pris plusieurs ouvriers du chemin de fer. Que cette maladie ne prend que les familles malheureuses. » Le Maire renouvelle ses précédentes demandes de secours.

Du 28 mai 1849: du même au même. « A la rue du Fresne il s'est déclaré quelques cas, sur quatre décès il y a deux vieillards, une femme et un enfant. »

Du 30 mai 1849: Lettre du Préfet au Maire d'Ingrandes l'autorisant à prendre chez le pharmacien le chlorure jugé « nécessaire par les médecins pour les désinfections. PS: invitation à apporter la plus stricte économie dans cette dépense. »

Du 29 juin 1849: du Maire au Préfet. « J'ai été informé qu'il est impossible de traiter dans leurs logements les ouvriers du chemin de fer atteints par l'épidémie. On a visité une maison dans laquelle il y avait sept hommes dont deux malades dans une mansarde malpropre etc. La municipalité se heurte au mauvais vouloir des entrepreneurs pour faire soigner les ouvriers malades. »

Dès le 16 juin 1849: Bouron adresse à la mairie la liste des médicaments fournis aux indigents (sangues, ipéca, moutarde, laudanum, etc.).

La pharmacie n'était pas la seule activité de Bouron. Dès le 14 mars 1854 le Préfet de Maine et Loire appliquant les prescriptions du décret du 11 janvier 1852 sur la Garde Nationale et les directives du Ministre de l'Intérieur en date du 30 mars 1854 relatives à l'effectif de la subdivision de la compagnie des sapeurs pompiers à réorganiser dans la commune d'Ingrandes, prenait un arrêté composant le conseil de recensement comprenant quatre membres parmi lesquels Bouron pharmacien âgé de 55 ans, ancien officier de la Garde Nationale. Dans sa lettre d'envoi le Préfet demandait au Maire de lui faire connaître autant que possible sur l'esprit des habitants appelés à composer la compagnie forte au maximum de 25 sapeurs. Il indiquait qu'il s'occupait de la nomination de l'officier.

Le 12 août 1854 Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale empereur des Français décrétait que la compagnie de Sapeurs pompiers de la commune d'Ingrandes serait

commandée par le sous-lieutenant Bouron Aristide. Ce dernier prenait ses fonctions après avoir prêté le serment ainsi conçu :

« Je jure obéissance à la Constitution et Fidélité à l'Empereur » puis procédait à la nomination des deux sergents et des quatre caporaux. Les pompiers spécialement convoqués devaient proclamer « qu'ils reconnaissent, en tel à tel grade et promettaient de lui obéir en tout ce qu'il commandera pour le bien du service. »

Aristide Bouron est décédé début 1862 et a été remplacé provisoirement comme pharmacien par Bossis Pierre.

Jean Ménager